

Rappel du règlement financier

Une facture annuelle dématérialisée vous sera adressée fin septembre sur Ecole Directe.

Le règlement s'effectue par prélèvement automatique en dix mensualités d'octobre à juillet le 10 de chaque mois. Le mandat de prélèvement doit impérativement être rempli et joint à votre dossier de confirmation d'inscription / réinscription en précisant le(s) noms de(s) enfant(s) concerné(s) avant le 31 août de chaque année.

En cas de changement de coordonnées bancaires en cours d'année, un nouveau RIB accompagné d'un mandat de prélèvement doit être transmis à la comptabilité.

Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement
service.comptable@ecparay.fr

1. Contribution des familles MATERNELLE

	Coût annuel	Détail	Coût mensuel
Externe	270€		27€
Demi-pensionnaire 1 jour par semaine	451€	Scolarité : 270€ Demi-pension : 181€	45,10€
Demi-pensionnaire 2 jours par semaine	630€	Scolarité : 270€ Demi-pension : 360€	63€
Demi-pensionnaire 3 jours par semaine	780€	Scolarité : 270€ Demi-pension : 510€	78€
Demi-pensionnaire 4 jours par semaine	921€	Scolarité : 270€ Demi-pension : 651€	92,10€

2. Contribution des familles PRIMAIRE

	Coût annuel	Détail	Coût mensuel
Externe	405€		40,50€
Demi-pensionnaire 1 jour par semaine	598€	Scolarité : 405€ Demi-pension : 193€	59,80€
Demi-pensionnaire 2 jours par semaine	777€	Scolarité : 405€ Demi-pension : 372€	77,70€
Demi-pensionnaire 3 jours par semaine	928€	Scolarité : 405€ Demi-pension : 523€	92,80€
Demi-pensionnaire 4 jours par semaine	1068€	Scolarité : 405€ Demi-pension : 663€	106,80€

3. **Le coût du repas occasionnel est de 5,50€**

4. **Fichiers et Livres**

	Coût annuel
Fichiers de mathématiques et lecture CP	29€
Fichiers de mathématiques CE1	11€
Fichiers de mathématiques CE2	11€
Fichier Pastorale CE2 / CM1 / CM2	10€

Des fichiers sont à prévoir. Leur coût variera selon la classe de l'élève et n'excédera pas 30 €.

5. **Accueil du matin**

Un accueil du matin est à votre disposition de 7h30 à 8h30.

Il est facturé 1€ par présence. Au-delà de 10 présences par mois, un forfait de 10€ vous sera facturé mensuellement.

6. **Garderie ou étude du soir**

A partir de 16h45 et jusqu'à 18h15, les élèves peuvent bénéficier d'une garderie pour les plus jeunes et d'une étude surveillée pour les plus grands.

La garderie ou l'étude est facturée 2€ par présence. Au-delà de 10 présences par mois, un forfait de 20€ vous sera facturé mensuellement.